AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP 28-5-71 180951

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

Supplément n° 3 au N° 128
26 MAI 1971

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Les dernières pluies localement abondantes ont considérablement amoindri la protection de nos arbres. Des projections d'ascospores peuvent encore être possibles. De plus, de nouvelles taches risquent d'apparaitre dès la fin de cette semaine et devraient se prolonger durant une assez longue période en raison des pluies quasi quotidiennes de ces derniers jours. Maintenir donc une protection soignée des vergers afin d'éviter les contaminations secondaires possibles à chaque pluie persistante. Les risques de contaminations pourraient être localement graves ou très graves.

OIDIUM : Poursuivre la protection dans les vergers infestés. Profiter des pulvérisations dirigées contre la Tavelure et ajouter à la bouillie un produit anti-oidium.

PUCERONS - ACARIENS-CHENILLES : Si ce n'est déjà fait en cas de nouvelles infestations intervenir contre ces ravageurs.

SITUATION MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Jusqu'à présent, la virulence du champignon semble encore très atténuée et aucune manifestation n'a pu être décelée à ce jour ; les tas de déchets, sources principales d'infection précoce, sont en général fort peu nombreux.

Les pluies de la mi Mai, souvent abondantes en Picardie ont pu engendrer des sorties de taches, fort peu importantes puisque matériellement non visibles, du 21 au 24 Mai. Des repiquages ont donc pu être possibles, en théorie, dans ces régions plus chaudes de notre circonscription. Il ne semble pas que ces repiquages aient pu être possibles dans les régions plus froides du Nord-Pas-de-Calais qui ont d'ailleurs souvent subi des pluies nettement moins intenses. Dans ces mêmes régions, les risques d'apparition de la maladie devraient donc être plus tardifs.

Dans la pratique, si les risques d'invasion généralisée des cultures sont encore réduits, les dernières pluies et averses observées à partir des 23-24 Mai ont pu redonner un certain regain d'activité au champignon particulièrement dans les régions les plus chaudes de notre circonscription. Or donc, si le danger d'installation du mildiou dans les cultures est toujours peu accentué la menace semble se préciser quelque peu.

Si un traitement généralisé ne s'impose pas encore dans l'immédiat, il serait éventuellement prudent de réaliser un traitement particulièrement là où des pluies ou averses abondantes ont entretenu une humidité persistante du feuillage lors des pluies des 23 au 25 Mai. Ce traitement serait réalisé plus spécialement dans les régions chaudes de notre circonscription ou en situations plus particulièrement favorables à un développement précoce de la maladie et surtout là où la végétation est plus développée.

Ce traitement pourrait se situer dans les tous derniers jours du mois ou début Juin. Bien entendu, reculer le traitement en cas de rafraichissement ou de temps sec au cours de cette période et ce jusqu'à l'approche des pluies ; l'efficacité des traitements est très limitée dans le temps en raison de la croissance active de la plante.

En cas de traitement dans les régions plus froides, retarder ce dernier de quelques jours.

NE PAS MANQUER DE NOUS SIGNALER RAPIDEMENT TOUTES MANIFESTATIONS DE LA MALADIE

MELIGETHES SUR COLZA DE PRINTEMPS

Ils sont présents en nombre limité dans les cultures de colza de Picardie. Leur nombre risque de s'accroître en cas de réchauffement. Nous rappelons qu'un traitement s'impose lorsque l'on remarque de 2 à 5 méligèthes par inflorescence au stade boutons verts très serrés.

Tournez s'il-vous-plait.

19

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

NOTE IMPORTANTE : UTILISATION DES HORMONES HERBICIDES

Chaque année, des dégâts plus ou moins importants sont occasionnés aux cultures voisines par l'emploi des hormones herbicides. Nous croyons donc utile de rappeler les précautions élémentaires à observer dans l'emploi de ces hormones pour éviter de tels dégâts.

1°) Cas des hormones herbicides :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...), les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zône d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc...)

Il faut donc éviter l'entraînement du produit, en prenant les précautions suivantes :

- employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 litres de bouillie à l'hectare avec une pression inférieure à 4 Kg et des pastilles à large orifice.

- préférer le jet plant aux autres formes de jets.

- régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.

- ne traiter que pas temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20° à l'ombre et, en aucun cas, au-delà d'une température de 25° à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

2°) Cas des hormones débroussaillantes :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...); les hormones débroussaillantes risquent de provoquer dans la zône d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tabac, légumineuses etc...).

Il convient donc de ne pas traiter à proximité de ces cultures.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

D'une manière générale, on ne peut réaliser de traitement à moins de 50 m des cultures qui ne doivent pas, au même moment être traitées avec le produit utilisé si ce traitement doit être effectué par des pulvérisateurs à moteurs de plus de 20 CV ou par des pulvérisateurs à jet porté.

L' INSPECTEUR du Service de la Protection des Végétaux	Les CONTROLEURS chargés des Avertissements Agricoles
P. COUTURIER	G. CONCE et D. MORIN

Dernière note : Supplément n° 2 au N° 128 en date du 18 Mai 1971.